

THE FRENCH-SPEAKING UNION BILL

(NO. XV OF 2023)

Order read for resuming adjourned debate on the Second Reading of the French Speaking Union Bill (No. XV of 2023).

Question again proposed.

Mr Speaker: Hon. Minister Seeruttun!

(4.15 p.m.)

The Minister of Agro-Industry and Food Security (Mr M. Seeruttun): Merci, M. le président, de me donner l'occasion d'intervenir sur le French Speaking Union Bill. M. le président, après avoir écouté tous ceux qui ont intervenu jusqu'ici, il y a unanimité pour l'introduction de ce projet de loi. Après le Bhojpuri Speaking Union, le Telugu Speaking Union, le Tamil Speaking Union, le Creole Speaking Union, l'Urdu Speaking Union, l'English Speaking Union, nous aurons sous peu, le French Speaking Union. M. le président, le détenteur de la médaille d'or du Centre National de la Recherche Scientifique en 1995, Claude Hagège, linguiste et professeur au Collège de France, est d'ailleurs l'auteur de plusieurs livres à succès, observe qu'en moyenne, meurent environ 25 langues chaque année. Claude Hagège ajoute que selon lui, dans une centaine d'années, si rien n'est fait, la moitié de ces langues seront mortes. D'après ses études, à la fin du XXIe siècle, il n'en est resté qu'environ 2 500 langues et peut-être beaucoup moins compte tenu de l'accélération fort possible du rythme de leur disparition. Claude Hagège ajoute que comme l'utilisation, les langues sont mortelles et le gouffre de l'histoire est assez grand pour tous. Pourtant, dit-il, la mort des langues a quelque chose de tout à fait insolite et exaltant quand nous avons la vision. Les langues sont capables de résurrection, mais la vigilance s'impose, faute de quoi toutes sont menacées, y compris le français. M. le président, ceci étant dit, je dois donc saluer l'initiative prise par mon collègue, le ministre des Arts et du patrimoine culturel et ce gouvernement sous la direction du Premier ministre pour la présentation de ce projet de loi, car ce gouvernement est engagé à la préservation de toutes les langues vivantes qui font partie de notre histoire et de notre patrimoine. Les principaux objectifs de ce projet de loi ont été bien expliqués dans le texte de loi et sont entre autres de promouvoir la langue française tant qu'à l'oral, qu'à l'écrit, de promouvoir l'amitié et la communication entre les peuples de la vaste famille francophone, de promouvoir des activités culturelles, éducatives et artistiques, d'encourager la publication d'œuvres littéraires et d'organiser les expositions entre autres.

M. le président, la langue française existe à Maurice depuis l'arrivée des colonisateurs français qui remontent aux années 1715 à 1810 et plusieurs orateurs de cette Assemblée se sont d'ailleurs déjà appesantis sur cette partie de l'histoire. Pendant ladite période, la langue française n'était pratiquée que par ceux qui la maîtrisaient. Avec l'arrivée de Mahé de Labourdonnais, les structures mises en place et le côtoiement quotidien ont permis à ceux venus des pays Afriques et de l'Inde de se saisir de certains mots et d'expressions français. Au fil des ans, grâce aux esclaves et aux travailleurs étrangers, cette langue a gagné du terrain même si la prononciation était quelque peu difficile. M. le président, la décision des colonisateurs de lier français de donner à plusieurs régions de notre pays des noms propres français tels que Rose-Belle, Cap Malheureux, Grand Sable, Bambous, Port-Louis, Belle-Mare, Grand-Bassin, Petit-Verger, Beau-Séjour, Pamplémousses, Plaines-des-Papayes et aussi le nom des saints tels que Saint-Pierre, St-Félix, Saint Rémy, Saint Antoine, Saint-Jean, entre autres.

M. le président, après la colonisation de l'île par les Britanniques en 1810 et ce jusqu'à notre indépendance en 1968, même si l'anglais est devenu la langue officielle de notre pays, la langue française est restée très présente à Maurice tant dans le parler que dans l'écrit.

M. le président, la langue française a toujours eu une place prépondérante dans notre système éducatif, professionnel et légal, et aussi dans notre quotidien notamment dans la presse ce qui est encore le cas aujourd'hui et également ici au Parlement. Son enseignement, sa promotion n'ont jamais été interrompus. La langue française est utilisée et enseignée dès le préprimaire et est d'ailleurs une matière obligatoire jusqu'à la School Certificate et est sanctionnée par un examen par l'université de Cambridge. Depuis plus de 300 ans, la langue française est au cœur de notre spécificité, de notre nation et est restée un des véhicules de notre vivre ensemble. La beauté de la langue française est qu'elle possède des qualités d'expression, de transmission, de précision et de syntaxe qui ont fait qu'elle a été, pendant quelques siècles, la langue mondiale de la diplomatie. Elle peut sembler facile à parler mais elle reste moins facile à l'écrit. Cela m'amène à dire que la langue française n'est pas la langue d'un pays. Ce trésor appartient à tous et une fois qu'on la maîtrise,

M. le président, on ressent le besoin de l'explorer pour s'enrichir tant qu'au niveau linguistique qu'au niveau culturel. Permettez-moi, M. le président, de citer Anatole France, écrivain français, qui a vécu entre 1844 et 1924, et je cite –

« La langue française est une femme. Et cette femme est si belle, si fière, si modeste, si hardie, touchante, voluptueuse, chaste, noble, familière, folle, sage, qu'on l'aime de toute son âme, et qu'on n'est jamais tenté de lui être infidèle. »

Nous avons donc, M. le président, un devoir essentiel de veiller à sa promotion, à sa qualité et à sa vitalité d'où la présentation de ce projet de loi pour la création d'un French-Speaking Union. La France, M. le président, de par ses liens historiques et amicaux avec l'île Maurice et cela date, comme je l'ai souligné, de plus de trois siècles, s'est beaucoup investie pour la promotion et la préservation de la langue française à Maurice. La France par le biais de ses institutions notamment le Centre culturel d'expression française, l'Institut français de Maurice, le Lycée Labourdonnais, entre autres, offre l'accessibilité linguistique et culturelle française, l'opportunité aux Mauriciens à travers les débats, la lecture, le théâtre, et les concours de dictées entre autres. Je souligne ici, M. le président, le soutien au Centre de lecture publique et d'animation culturelle qui compte une quinzaine d'antennes à travers les pays et qui encourage les Mauriciens à l'apprentissage de la langue française incluant la lecture.

M. le président, nous avons connu à l'île Maurice les auteurs récipiendaires de distinction littéraire en France tel qu'Édouard Maunick, Jean Fanchette, Marcel Lagesse, Pierre Renaud, Marcel Cabon, Nathacha Appanah, Ananda Devi, entre autres. Et pour consolider la langue française, M. le président, à l'île Maurice nous nous sommes adhésés en 1970 à l'Organisation internationale de la francophonie. Je voudrais ici, M. le président, profiter de l'occasion pour féliciter le Premier ministre, l'honorable Pravind Kumar Jugnauth, d'être élevé au grade de Grand-Croix de la Pléiade, d'Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures, une distinction internationale qui fait honneur à toute la nation mauricienne, M. le président. C'est pour vous dire, M. le président, l'importance que la langue française à l'île Maurice a. Elle est non seulement une des langues parlées et écrites à l'école et au quotidien mais est aussi la langue de communication et d'interaction sociale et internationale ; la langue utilisée dans les médias, à l'Assemblée nationale et dans les commerces.

M. le président, avec l'évolution de la technologie, les plates-formes de messagerie vocale ou SMS, l'utilisation de l'orthographe a été modifiée, vue estropiée et des nouveaux mots font leur entrée dans notre vocabulaire. Le French-Speaking Union aura un rôle important à jouer pour éviter toute déformation, tout massacre de la langue française.

M. le président, nous compterons énormément sur le French-Speaking Union pour valoriser davantage la langue française qui soit dite, est l'une des cinq langues les plus parlées à l'échelle mondiale après l'anglais, le mandarin, le hindi et l'espagnol. Aussitôt le French-Speaking Union Bill voté et son Board constitué, il devra entre autres promouvoir la qualité du français, mettre l'accent sur l'origine de la découverte de la langue de Molière et toutes les langues ont leur place dans notre île Maurice plurielle tout comme le créole mauricien, le bhojpuri, l'urdu, le tamil, le telugu, l'arabe, l'anglais, le mandarin, le hindi, le sanskrit, le gujarati et quelques autres langues parlées à Maurice.

M. le président, il y a 200 États dans le monde et ils abritent, d'après certaines estimations, entre 4 500 et 6 000 langues. Beaucoup des pays font tout pour préserver les langues existantes. La préservation de la langue française est l'affaire de tous et ce gouvernement s'est engagé de consolider et de promouvoir la langue française, comme nous le faisons pour les douze autres langues pratiquées à Maurice.

Monsieur Robert Furlong, président du Centre culturel d'expression française dans une entrevue à la presse en 2023, et je me souviens, il se demandait pourquoi pas un FrenchSpeaking Union. Voilà un cadeau au Centre culturel d'expression française qui fête ses 65 ans d'existence cette année.

M. le président, pour conclure, on dit souvent qu'à Maurice on pense en créole, on parle en français et on écrit en anglais. J'en ai terminé, M. le Président. Merci.

Mr Speaker: MP Bodha!

(4.30 p.m.)

Mr N. Bodha (Second Member for Vacoas & Floréal): M. le président, j'aimerais ajouter ma voix aux débats sur ce projet de loi. J'aimerais bien quand même poser quelques questions à l'honorable Ministre. Il y a certes beaucoup de Speaking Unions. La question qui se pose, c'est comment, dans le cas de la French-Speaking Union, on peut créer la meilleure synergie avec tous les autres acteurs et toutes les autres plateformes où la vitalité et le dynamisme de la langue française sont réels et fonctionnent avec beaucoup de force. Quel sera le rôle de la Speaking Union ? Ce n'est pas du tout pareil si on compare avec les autres langues. Il faudra quand même le dire.

M. le président, nous sommes une terre où la langue française a connu ses lettres de noblesse. Nous sommes une terre qui a inspiré Baudelaire ; qui a inspiré Bernardin de SaintPierre qui a écrit Paul et Virginie, qui est considérée une des plus grandes histoires d'amour à part Roméo et Juliette. Il a eu la modernité avec Ananda Devi, Nathacha Appanah, Barlen Pyamootoo. L'honorable ministre Seeruttun a évoqué la liste, notamment Édouard Maunick. Je voudrais ajouter le prix Nobel de littérature qui est d'origine mauricienne, Jean-Marie Le Clézio. La question qui se pose aujourd'hui, c'est comment ce projet de loi, à moins que l'union ne devienne qu'une institution symbolique, parce que ce qu'il faut créer, c'est la synergie, et que l'union, la Speaking Union, puisse être un moteur, avec sa force propre. Pourquoi M. le président? Parce que le long et parfois tortueux parcours de notre histoire nous permet aujourd'hui l'apaisement et le recul pour enfin admettre et reconnaître le français comme un bien commun, comme une valeur essentielle au dialogue des cultures. C'est un véhicule nécessaire, sinon essentiel à l'exposition de nos idées aujourd'hui, de nos valeurs démocratiques, à l'acceptation des formes novatrices, et surtout aussi à l'ouverture sur le monde extérieur. Le français a toujours été

un soutien à la langue créole, à tel point que le créole est une arme nationale, et l'évolution du français et de la langue créole a fini par en faire une langue de proximité.

M. le président, le rôle prépondérant du français dans les médias parlés et écrits, les grands tribuns, j'en ai parlé, les grands discours qui ont eu lieu ici même à l'Assemblée nationale, tout cela démontre une histoire riche et notre éducation. Dans les années 70, après l'indépendance, nous avons eu le système français avec le Lycée La Bourdonnais. Et aujourd'hui, le système français avec l'académie d'Aix-Marseille reste un choix pour beaucoup de parents. Il n'y avait pas beaucoup d'étudiants qui sont partis dans les universités françaises au départ, mais dans les années 70, avec l'allocation d'un certain nombre grandissant de bourses. Imaginez quand dans les années 70, alors qu'il n'y avait que quatre lauréats côté garçon et deux lauréats côté fille, la France avait offert 60 bourses dans les meilleures universités françaises, ce qui explique qu'il y a une génération de personnes, de femmes et d'hommes qui ont été formés dans les universités françaises qui sont revenus à Maurice.

Alors là, je voudrais rendre un hommage à tous les professeurs de la langue française qui nous ont fait aimer Le Grand Meaulnes, qui nous ont fait aussi aimer Molière, les autres écrivains – les nôtres aussi, bien sûr. Et c'est un moment pour moi de rendre hommage à tous ceux qui ont justement marqué notre vie et aussi le rôle de l'Alliance Française qui a créé un boulevard d'opportunités pour les jeunes, même dans les milieux ruraux et aidé à la longue marche pour une société égalitaire. J'ai parlé aussi de l'ouverture vers les universités françaises, et dans notre quête du savoir, nous avons donc des Mauriciens qui sont formés à la fois dans les universités de langue anglaise et dans les universités de langue française. Nous sommes parmi les experts bilingues les plus compétents. C'est une intelligence extraordinaire que nous pourrons exporter demain ou aujourd'hui dans beaucoup de domaines.

Donc, le français est un héritage et un patrimoine, et cette démarche de reconnaître ses lettres de noblesse, comme je dis, je pense que c'est une bonne chose, mais il faudra l'apprentissage de la langue très jeune. Ce qui nous manque à Maurice, ce sont des laboratoires de langue pour qu'on puisse parler la langue parfaitement, pour qu'on puisse être parfaitement bilingue ou trilingue ou polyglotte. Et je voudrais rappeler le rôle économique et diplomatique que nous ambitionnons avec notamment la francophonie. Après l'espace culturel, il avait été question de créer un espace économique ; nos liens avec nos voisins d'Afrique. Il y a aussi les organisations francophones, les nombreuses organisations, et récemment l'organisation parlementaire que vous avez présidée.

Donc, pour nous, la maîtrise de la langue nous donne l'accès à l'université, l'accès au savoir, à la recherche, et nous pouvons devenir des grands ambassadeurs de notre savoir, parce que nous avons ce désir d'apprendre, de partager. Et il y a eu beaucoup de Mauriciens qui ont eu des postes clés dans beaucoup d'institutions internationales à cause de la maîtrise française ou la formation française, et

nous avons ici même accueilli le Sommet de la Francophonie dans les années 90 ; le président François Mitterrand est venu ici. Et pour beaucoup de Français, de touristes français, Maurice reste une terre française. Et là, il y a un dynamisme de cette francophonie ; l'Afrique francophone au-delà du Cambodge, de la Moldavie. Et aujourd'hui, moi, ce que je propose justement au niveau de l'union, c'est un retour à la lecture et faire de sorte que les enfants puissent aimer et maîtriser cette langue, qui n'est pas facile, c'est une langue difficile, mais ça nous permettra, tout comme je l'ai dit, d'être excellent dans la maîtrise de cette langue. Alors, les professeurs, je leur ai rendu hommage. La question pour moi, c'est quand on voit - il suffit d'aller sur internet et de voir un peu ce que propose l'Institut français à Maurice - le dynamisme, la maîtrise, l'expertise, le ciblage, la variété des possibilités, quand on voit ce que propose l'Alliance Française. À ce moment-là, je me pose la question: que ferait l'union, la French-Speaking Union? Quel sera son rôle? Est-ce que ce sera une organisation qui sera là uniquement symboliquement présent ? Non! La question, c'est une grande ambition, c'est un grand défi. Est-ce que la French-Speaking Union pourra créer la meilleure synergie, créer l'espace, créer les activités? Nous avons les ateliers de théâtre, nous avons les ateliers de l'écriture. Il n'y a pas longtemps, Barlen Pyamootoo, à Trou d'Eau Douce, en a animé un autre. Édouard Maunick l'avait fait. Est-ce qu'on peut faire des grands salons du livre pour réconcilier la nouvelle génération avec le livre au-delà du smartphone? Et c'est là que l'Union a énormément de défis et énormément d'opportunités aussi.

Beaucoup dépendra de qui sera le président de l'union, de qui sera le directeur de l'union, quel sera son rôle, comment va-t-il se faire l'interaction avec le directeur de l'Alliance française, avec le directeur de l'Institut français. Donc, c'est un champ immense. Bien sûr, nous savons qu'aujourd'hui, l'espace francophone s'agrandit, mais il faut aussi voir que même en France, les présidents s'expriment en anglais. Jacques Chirac l'avait commencé, le président Macron parle anglais. Donc, tout dépend de la vivacité de la langue, mais tout dépend aussi du temps qu'on va mettre pour maîtriser la langue. C'est pour cela que je pense qu'on devrait faire en sorte que l'apprentissage puisse se faire plus jeune et qu'il y ait des laboratoires de langues pour que nous puissions bien maîtriser cette langue et cette culture. C'est une richesse extraordinaire, il y a eu un grand débat là-dessus et il y a beaucoup de choses qui sont françaises dans ce pays.

Alors, moi, ce que je pense que c'est une bonne chose d'avoir une union, mais beaucoup dépendront de qui sera le président, qui sera le directeur, quelle est la synergie, comme je l'ai dit, entre cette union et les autres institutions qui existent déjà et comment on pourrait valoriser l'expertise mauricienne à l'extérieur, la littérature mauricienne à l'extérieur et comment faire de sorte que la littérature finalement est universelle et faire de sorte que les grands écrivains puissent venir à Maurice et inspirer

tous ceux qui veulent écrire et tous ceux qui veulent faire du théâtre. Alors, c'est une bonne entreprise, mais ma grande question reste comment l'union, le directeur de l'union, le président de l'union pourraient dans un pays comme Maurice faire en sorte qu'il y ait la meilleure synergie pour le bien de la culture et de la langue française.

Merci.

Mr Speaker: Hon. François!

(4.42 p.m.)

Mr J. F. François (First Member for Rodrigues): Merci, M. le président. Quelle coïncidence, alors que nous débattons ce projet de loi sur le French-Speaking Union Bill et comme annoncé, notre Assemblée nationale a accueilli la 15e Conférence des Présidents d'Assemblées et de Sections de la Région Afrique de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

La Conférence a parmi les analyses encouragé les pays francophones d'Afrique à s'inspirer des modèles démocratiques africains qui démontrent la solidité du fonctionnement de leurs institutions étatiques pour un retour rapide à l'ordre constitutionnel et une paix durable pour le bonheur des populations et à l'intensification de la diplomatie parlementaire dans le pays où la situation l'exige. Je note la pertinence de la question de stabilité politique, des intérêts du peuple, du bien-être de la population, de la liberté et de ne pas mettre en danger la gouvernance comme obligation prioritaire pour les pays francophones d'Afrique.

M. le président, lors de votre discours, vous avez bien rappelé l'engagement de notre république et les efforts soutenus dans la promotion de la francophonie pour construire un meilleur avenir pour le continent africain. De plus, avec fierté et grand honneur, comme aussi cité par mon ami l'honorable Seeruttun, nous avons assisté à la décoration prestigieuse de notre Premier ministre, Pravind Jugnauth au grade de Grande Croix de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du Dialogue des Cultures pour son dévouement à l'épanouissement et rayonnement international de la langue française et les valeurs de la francophonie dans un esprit de coopération et de fraternité. Toutes mes félicitations au Premier ministre et à toute la république de Maurice pour ce mérite. Ceci dit, permettez-moi aussi de féliciter l'honorable Shakeel Mohamed pour sa nomination au poste du chef de l'opposition et aussi de remercier le leader de l'opposition sortant.

M. le président, pour en revenir au projet de loi, permettez-moi de commencer mon intervention par deux citations, et je cite aussi, comme l'honorable Teeluck que – « La langue française appartient à tous ceux qui s'y intéressent. » – Hélène Carrère d'Encausse, historienne française et ex-secrétaire de

l'Académie française. Et deuxièmement – « Une langue étrangère, c'est une nouvelle vision du monde. » – Federico Fellini.

M. le président, voilà l'état d'esprit avec lequel je participe aux débats sur ce projet de loi présenté par l'honorable Avinash Teeluck, le French-Speaking Union Bill (No. XV de 2023). Ce projet de loi témoigne de la volonté du gouvernement mauricien pour la promotion de la langue française qui nous cimenterait comme deux peuples dont la France est un grand pays ami. Les objets et les fonctions de ce projet de loi nous donnent davantage cette opportunité de considérer la langue française comme cet élément d'échange et de partage des savoirs et des valeurs. D'emblée, je voudrais poser les quelques questions suivantes. Quel travail a été abattu pour assurer l'entrée dans les éditions du dictionnaire français, Larousse ou autres des mots en provenance de notre république? Quelle est l'influence du français sur nos jeunes aujourd'hui pour créer ou obtenir un travail, faire des études à l'étranger, s'informer, accéder à d'autres cultures, entre autres? Est-ce une langue d'élite au sein de notre société républicaine? Quelle est son importance comme langue internationale pour notre république sur le plan diplomatique, aussi mentionné par l'honorable Bodha? Quel est le pourcentage réel de la population qui parle le français?

M. le président, en 2015, l'ex-ministre Baboo avait introduit dans cette auguste Assemblée 11 projets de loi concernant les Speaking Unions en passant de l'Arabic, Kreol, English, Hindi, Urdu en autres, mais à l'exception du French-Speaking Union. On peut se demander quelles en sont les raisons. L'ex-ministre Baboo avait bienveillamment conclu et je cite –

« Nous sommes là pour apporter l'équité linguistique et ouvrir l'océan de la connaissance à chaque citoyen de Maurice. »

M. le président, ceci dit, la langue française est un apport pour nous transporter vers l'avenir et un nouvel horizon linguistique pour gagner en humanité. Et à Rodrigues, au niveau de l'OPR, je place beaucoup d'importance à cette vision politique d'un nouvel horizon comme cap vers l'avenir. L'histoire nous rappelle aussi comment nous avons hérité de la langue française, qui par essence est un objet culturel historique pendant la colonisation de Maurice par la France au XVIIe siècle, alors que l'île Maurice était appelée l'Île-de-France.

M. le président, il convient de noter que comme choix culturel par des grands linguistes comme Léopold Sédar Senghor du Sénégal, Hamani Diori du Niger, Habib Bourguiba de la Tunisie qui était le chef d'État devenu dépendant, ils décidèrent que même si le français leur avait été importé par les colonisateurs, ils voulaient conserver et partager cette langue avec tous ceux qui comme eux la tenaient pour la langue de la liberté et d'une culture ouverte à ceux qui souhaitaient s'en inspirer. Certainement, nous

sommes également inspirés par ces justes propos à travers l'établissement du French-Speaking Union, mais, M. le président, la promotion du français dans ses formes parlées et écrites est clairement l'une des priorités pour favoriser son enseignement et sa pratique. Je note l'engagement et le support des institutions comme l'ambassade de France, l'Institut français, les établissements scolaires français, les lycées et l'Alliance française au sein de notre république.

M. le président, ce projet de loi est aussi une priorité pour notre diplomatie éducative, culturelle et économique dans le contexte où le français est la langue la plus utilisée après l'anglais dans la diplomatie. Oui, la langue française est la langue officielle à l'ONU, comme évoqué par l'honorable ministre. Elle est aussi la langue du travail au sein de l'Union européenne et de l'Union africaine qui sont des partenaires clés pour la république de Maurice.

M. le président, sa maîtrise est donc une véritable plus-value diplomatique et professionnelle, un atout et à tout son intérêt. Comme disait Confucius – « Il faut bien connaître le sens des mots. »

M. le président, selon le rapport de la langue française dans le monde, édition 2023, la demande de compétences linguistiques est en constante augmentation. L'article 4 (b) de ce projet de loi fait mention de la promotion de l'amitié et de la compréhension entre le peuple francophone du monde et de s'engager dans toute œuvre éducative, académique, culturelle et artistique en vue d'atteindre son objectif. C'est dans cette optique que je pense que l'intégration, la cohésion et l'apprentissage de la langue française doivent être encouragés et renforcés au sein de la république.

M. le président, il est aussi question, aujourd'hui, au sein de notre République, de savoir dans la réalité quelle est vraiment notre maîtrise du français, parler, lire, écrire et comprendre, même si le français est enseigné dans nos établissements scolaires. On est tous d'accord que la langue française est complexe et difficile. À l'école, nous nous sommes aventurés dans l'apprentissage du français sans nous interroger sur sa complexité. Et, comme décrite par Senghor dans les années 1960, la difficulté, voire la souffrance ressentie par un enfant confronté à une langue étrangère à son arrivée à l'école compromet ses chances de réussite. Je me souviens encore en HSC de mes propres difficultés de choix des sujets. J'avais choisi la littérature française avec parmi le fameux livre d'Albert Camus, *l'Étranger* ; moi qui étais de la filière scientifique, c'était un calvaire. Je dirais même presque une torture. Mais, à la fin, j'ai aimé davantage les livres et les écrivains comme Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Frantz Fanon, Jean-Marie Gustave Le Clézio qui vraiment m'ont inspiré pour leurs réflexions philosophiques, sociétales et humanitaires.

M. le président, quelle réflexion aujourd'hui par rapport à notre République sur le plan identitaire, culturel et linguistique ? Senghor l'a expliqué magnifiquement dans son recueil 'Éthiopiennes' à la

question : pourquoi écrivez-vous en français ? Et il a répondu – « Parce que nous sommes des métis culturels (...) » Très jolis mots : « métis culturels ». « (...) nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle et la langue de la civilisation de l'universel. »

M. le président, je constate qu'au sein de notre république, le français est une langue en transformation et en créolisation constante. Le Premier ministre, lui-même, l'a aussi souligné dans sa réponse à la question B/1 du 26 mars dernier de l'honorable Navarre-Marie concernant l'introduction du Kreol Morisien au parlement mauricien, je cite – « Je vous fais remarquer que même ceux qui sont pour l'introduction du kreol au Parlement, ne maîtrisent pas parfaitement son aspect oral. Ils font un mélange de français et de kreol. »

M. le président, comment trouver cette harmonisation ou simplement créer autour de ce que nous sommes un modèle propre à nous, unique et authentique dans ce métissage créolisé et notre société multiculturelle ? Voilà un des défis de notre république aujourd'hui vers l'avenir.

M. le président, j'observe que le français perd du terrain. Il est cependant de moins en moins socialement valorisé et associé à la réussite sociétale et professionnelle, principalement en raison de la valorisation du créole dans le milieu social et scolaire, mais il conserve une image très positive. Dans notre contexte républicain, c'est un fait que le créole est la langue la plus utilisée à l'oral en raison de ses similitudes linguistiques avec le français, suivi du français, du bhojpuri, l'hindi, le mandarin, le marathi, le tamil, le telugu et l'urdu.

Je note que la reconnaissance et la promotion du créole encouragent nos jeunes élèves à l'utiliser de plus en plus au détriment du français. Les enseignants de français des écoles mauriciennes observent d'ailleurs une baisse significative de niveaux et le besoin d'adapter leur méthodologie. L'honorable Dookun-Luchoomun, la vice-Première ministre et ministre de l'Éducation, j'espère, nous donnera quelques statistiques récentes concernant le taux de réussite du français dans nos établissements scolaires à titre de comparaison.

M. le président, la question se pose : quelle est la situation réelle de nos établissements tertiaires tels que l'université des Mascareignes, l'université de Maurice, l'Open University entre autres qui promeuvent également l'enseignement du français ? Également, quelle est la situation pour les formations professionnelles et techniques qui sont déployées en français en dehors de l'université, comme à la MCCI, à l'International Hotel Management de l'école Vatel qui avait d'ailleurs ouvert une branche à Rodrigues et a malheureusement, tout récemment, mis la clé sous le tapis ? C'est une perte pour Rodrigues.

En passant, je salue l'appui du centre local de la Réunion, de France Éducation internationale pour la formation des enseignants de français du secondaire dans le domaine de la pédagogie inclusive avec la mise en place de la réforme du Nine-Year Schooling depuis 2017.

M. le président, Rodrigues compte, aujourd'hui, cinq centres de lecture et d'animation culturelle, notamment à Rivière Coco, Grande Montagne, La Ferme, Mon Plaisir, Port Sud-Est, et un CELPAC à Port Mathurin. Il existe à Rodrigues aussi une antenne de l'Alliance française de Maurice qui propose des cours de français et favorise la diversité culturelle en mettant en valeur toutes les cultures francophones.

Par rapport à l'histoire de l'Alliance française, ici, à Maurice, elle a vu le jour le 10 septembre 1884, soit un peu plus d'un an après celle de Paris fondée le 21 juillet 1883. À Rodrigues, elle a fait ses débuts dans les années 1980 avec la mise sur pied d'une association gérée par un comité de Rodrigues avec des pionniers comprenant de Marlene Roussety, Michelin Biram, Ghislaine Waterstone, Jack Rivière, feu Christian Février, Christiane Capdor, Christio Auguste et Mario Castel entre autres. Ayant à cœur la promotion de la langue française dans l'île, je leurs rends un vibrant hommage. On m'a informé qu'en 2000, le comité a été dissous et l'organisation rattachée à celle de Maurice. Et, actuellement, la responsabilité de la politique de l'antenne l'Alliance française à Rodrigues est sous la responsabilité de madame Cinderella Grandcourt. Depuis, elle propose des cours de français et des activités culturelles et artistiques et elle dispose aussi d'une bibliothèque publique avec plus de 5000 ouvrages et contribue à l'initiation de la langue française aux étudiants afin de les aider à ouvrir leurs horizons et ainsi réussir leur scolarité. Elle veut créer aussi une vidéothèque et une médiathèque à Rodrigues.

Mais l'Alliance française de Rodrigues va plus loin dans son engagement culturel en offrant un espace permanent et gratuit aux artistes locaux de se faire connaître et d'exposer leurs travaux d'arts en toute liberté, comprenant des tableaux, sculptures et photographies sur les thèmes variés comme la mer, les animaux, la danse, la musique, les scènes d'antan et paysages de Rodrigues. Une toute première galerie d'art au nom mythique de Ala'ilil'art fut inaugurée le 14 novembre 2014. Elle va ainsi être une vitrine sur l'extérieur, une façon de promouvoir l'art et de favoriser l'émergence de nouveaux talents à Rodrigues.

M. le président, l'Alliance française de Rodrigues s'aligne avec ce projet de loi selon l'article 4 (d) car elle viendra avec des ateliers comme création artistique, théâtre, slam, des concerts, conférences et expositions. Et en passant, je félicite aussi les différents consuls honoraires français de Rodrigues, en l'occurrence monsieur Benoît Jolicoeur et madame MarieClaude Tolbise qui, au-delà de leurs responsabilités de consul honoraire, ont toujours soutenu la promotion du français à Rodrigues et

aussi l'Association des écrivains de Rodrigues pour leurs engagements dans l'écriture, la lecture et la poésie.

M. le président, un dernier élément de mon discours, c'est l'innovation numérique qui est une composante essentielle de la langue française. Avec l'accroissement exponentiel des sites internet et des réseaux sociaux, en fait, je constate que les écritures numériques et inclusives dégradent le français et nous voyons que nous massacrons la langue française. Je suis inquiet, car le déclin du français est de plus en plus flagrant, surtout par les jeunes au sein de notre République. Il faut y remédier, du fait que le numérique est vecteur de développements, comme indiqué par l'honorable Teeluck.

M. le président, pour conclure, il faut développer le savoir par la langue française, il faut la promouvoir davantage par l'action que par la parole, par référence à l'avenir plutôt qu'au passé dans une perspective de modernité et réussite selon les objets et fonctions de ce projet de loi, le French-Speaking Union. Je termine en citant la démarche du mauricien Thierry Château, qui disait dans son livre Citoyens du monde : les Mauriciens sont des gens comme les autres – « Vivons notre mauricianisme, réjouissons-nous de nos différences, vivons les, célébrons les, jonglant avec les, en nous amusant. Soyons créatifs et volontaires à travers nos actes. Elles ont une influence sur le monde et sur notre destin. »

L'honorable Teeluck sera du même avis, je l'espère, en introduisant ce projet de loi, le FrenchSpeaking Union, que je soutiens.

M. le président, j'en ai terminé. Je vous remercie de votre aimable attention.

Merci beaucoup.

Mr Speaker: Hon. Members, I suspend the Sitting for 30 minutes.

At 4.59 p.m., the Sitting was suspended.

On resuming at 5.50 p.m. with Mr Speaker in the Chair.

Mr Speaker: Please be seated!

MP Quirin!

Mr F. Quirin (Third Member for Beau Bassin & Petite Rivière): M. le président, nous sommes appelés à débattre aujourd'hui dans cette Assemblée un texte de loi que beaucoup considèrent comme une démarche qui a pris trop de temps.

En effet, M. le président, the French-Speaking Union Bill est présentée 30 ans après the English Speaking Union Bill et 13 ans, après the Creole-Speaking Union Bill. L'impression qui se dégage est qu'au niveau du ministère des Arts et du patrimoine culturel, ce texte de loi n'était nullement une priorité. Le timing adopté de sa présentation laisse aussi planer quelques questions et des réserves sur lesquels je reviendrai au cours de mon intervention. Mais aussi bonne que puisse être les intentions du ministre, je ne peux cependant passer sous silence le fait que the French-Speaking Union Bill est présentée sous une forme qui déçoit.

En effet, j'aurais cru qu'avec le temps le ministère des Arts et du patrimoine culturel aurait pris le temps nécessaire de voir les choses différemment et de proposer un texte de loi qui transcende avec ceux présentés jusqu'ici; présenter un texte différent, un texte qui répond aux aspirations du jour et dans lequel les jeunes de ce pays se retrouvent, mais non, le ministre a choisi l'option la plus facile qui consiste à faire du copier-coller. On a tendance à oublier qu'une loi, quelle que soit son importance, a un impact sur la vie de bon nombre de mauriciens, voir sur l'ensemble de la population.

M. le président, nos compatriotes aujourd'hui ont évolué et ils sont ostensiblement mieux documentés. Ils ont un accès beaucoup plus facile à l'information et les mauriciens sont définitivement plus ancrés dans l'utilisation de nouvelles technologies sous toutes ses formes. Hors, ce texte de loi, dans le fond comme dans la forme, aurait dû, à mon avis, répondre à ces nouvelles exigences avec des propositions novatrices qui vont dans le sens de la promotion d'une langue en prenant compte que le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui n'est plus celui d'il y a 30 ans. Si on veut promouvoir le français, il va sans dire que les mauriciens méritent beaucoup mieux que ce texte de loi qui nous est proposé aujourd'hui dans cette Chambre.

M. le président, Voltaire disait que 'rien ne se fait sans un peu d'enthousiasme'. Sans doute, en cette fin de règne, l'honorable ministre des Arts et du patrimoine culturel n'a plus et cela se comprend le même enthousiasme, car l'impression qui se dégage est que ce texte de loi n'apporte rien de probant dans l'engagement de l'État pour une véritable promotion et une revalorisation d'une langue utilisée comme un moyen de communication, parlée et écrite par une importante frange de la population et ce ne sont certainement pas nos amis du Creole-Speaking Union qui nous diront le contraire.

En effet, M. le président, il ne suffit pas de faire un texte de loi dit, mettre neuf points comme objets et fonctions et se dire que nous sommes en train de valoriser et de promouvoir une langue. Il faut prendre en considération le fait que la langue française à Maurice est solidement représentée institutionnellement mais faiblement reconnue socialement. Selon des spécialistes, cet éloignement constitue un frein à son action comme à sa diffusion.

Ce qui me pousse à dire, M. le président, que ce texte de loi aurait dû être plus élaboré et davantage plus précis car pour l'heure, il y a une absence de clarté dans certaines clauses qui laissent de la place aux ambiguïtés; par exemple, dans l'annexe du texte de loi qui explique les procédures d'élection des membres du Conseil comme indiqué à la section six. C'est une évidence que le processus de ces élections souffre d'une absence de détails qui laissent penser que ces élections pourraient se dérouler dans une absence de transparence.

En effet, M. le président, si la loi prévoit des élections pour son Executive Council, pourquoi le ministre doit-il nommer le président de ce même Council? N'est-ce pas encore une fois une nouvelle contradiction dans ce texte de loi? Il serait important, je pense que le ministre vienne avec plus de précision, voir une reformulation de cette clause de la loi afin de garantir la transparence dans le mode des élections.

C'est aussi un fait, M. le président, que ce texte de loi, telle qu'il est libellé, ne fait aucune mention de la bonne gouvernance ni de la responsabilité des membres du board de l'union et il va sans dire que c'est une règle désormais bien établie de ce gouvernement de nommer des personnes à des postes de responsabilités et sans avoir à rendre des comptes. Est-ce que les rôles et responsabilités des membres de cette union seront définis clairement dans des statuts ou des règlements intérieurs ou dans des documents d'orientation? J'espère que l'honorable ministre viendra avec des précisions dans son summing-up.

Autre manquement constaté dans ce texte de loi, M. le président, c'est l'absence d'indication sur les personnes qui seront ciblées par la French-Speaking Union. Y a-t-il des catégories d'âge spécifique qui seront touchées par les actions de cette dernière? La loi, encore une fois, nous donne aucune précision à ce propos. De ce fait, comment peut-on bien définir les besoins si nous ne savons pas qui on cherche à atteindre et s'assurer que les outils et les moyens qui seront mis en place soient adaptés à ces personnes? À ce propos, je pense qu'il serait plus judicieux d'organiser une enquête pour connaître les attentes des jeunes et des adultes sur les structures adaptées à mettre en place pour la promotion de la langue française. The French-Speaking Union devrait aussi agir comme une rampe qui donnera une accessibilité plus efficace aux livres en langue française. Certes, dans les responsabilités de l'union, il est indiqué qu'elle doit encourager les exhibitions, la distribution et la vente de livres en français. Je pense que dans cette liste, devrait aussi figurer l'échange de livres de seconde main.

M. le président, plus tôt dans mon intervention, j'ai évoqué le fait que les mauriciens sont désormais très friands de tout ce qui concerne les nouvelles technologies. Dans cette perspective, je propose que la loi fasse de la place à plus de projets digitaux qui pourraient encourager des échanges sur les réseaux

sociaux ou autres portails entre Maurice et d'autres pays de l'espace francophone. Par conséquent, cela peut permettre aux spécialistes ainsi qu'à tous ceux qui sont intéressés par la promotion de la langue française de travailler sur des projets ou des causes en commun.

Dans le même temps, M. le président, il faut aussi prendre en considération que la langue française, parlée par plus de 200 millions d'individus à travers le monde, est défendue et promue dans diverses instances à Maurice depuis des décennies. Il serait, à mon avis, impératif que le board de l'Union parvienne très vite à trouver un partenariat avec l'Institut français de Maurice afin que les institutions scolaires de Maurice et de Rodrigues aient accès de temps à autre à certains projets en commun, par exemple, organiser des lectures et des concours d'éloquence. Cela dans le but certain d'améliorer le niveau et la qualité de cette langue tant au niveau de l'expression que de l'écriture.

M. le président, the French-Speaking Union peut aussi rechercher le soutien du Centre Culturel d'Expression Française qui, depuis 65 ans, milite pour le développement et la promotion de la langue française à Maurice. « Seul, on va vite ensemble; on va plus loin », dit ce proverbe africain. Il est donc important dans son fonctionnement que l'union ne voit pas ces organisations telles que l'Alliance française, l'Institut française de Maurice et autre Centres Culturel d'Expression Française comme des concurrents, car la défense et le rayonnement de la langue française comme toutes les langues d'ailleurs, passent par une synergie efficace en différentes instances et organisations dont l'objectif reste la promotion de la langue en question.

M. le président, il ne suffit pas de faire voter une loi pour se donner bonne conscience, se frotter les mains et se dire que la boucle est bouclée. Oui, M. le président, on peut voter une loi pour la promotion d'une langue et, dans les faits, agir autrement. C'est un peu le sort qui est réservé actuellement à notre langue maternelle. Notre créole mauricien est aujourd'hui, à mon avis, bafoué malgré le travail formidable qu'ont fait les membres du Creole-Speaking Union pour hisser au plus haut niveau cette langue que nous parlons tous. En effet, l'inexplicable décision de ce gouvernement qui, en dépit des opinions contraires exprimées par des linguistes et des spécialistes du créole mauricien qui estiment que notre langue maternelle a sa place en grade 12 dès cette année. Mais, malheureusement, le gouvernement en a décidé autrement. Et pour conclure, M. le président, je dirais que la langue française s'attache à la défense des valeurs communes comme la diversité culturelle, linguistique, ainsi que les droits de l'homme. Elle œuvre politiquement en faveur de la paix et de la démocratie. Je ne vois malheureusement rien dans ce projet de loi qui fait mention de l'importance de protéger la démocratie et d'éduquer surtout les jeunes sur ces questions.

M. le président, je vous remercie.

Mr Speaker: Hon. Toussaint!

(6.03 p.m.)

The Minister of Youth Empowerment, Sports and Recreation (Mr S. Toussaint):

Merci, M. le président. M. le président, la langue française, tout comme l'anglais, l'espagnol ou autre, demeure d'abord et avant tout une langue étrangère. Ce n'est pas ma langue maternelle. Ma langue maternelle à moi, c'est le créole mauricien. Il serait donc inopportun pour quiconque de se moquer de ceux qui prononcent mal certains mots ou expressions. Donc, je pense que ceux qui l'ont fait ce matin se rendront compte de ce que je suis en train de dire.

Ceci dit, M. le président, bien souvent, notre rencontre avec une langue étrangère se fait par le biais de l'éducation, et pour les personnes de ma génération, malheureusement, à l'époque, il n'y avait pas de structure correcte par rapport à l'éducation pré-primaire. Donc, ce n'est qu'à mon entrée à l'école primaire que je découvre et que je commence à apprendre cette très belle langue dont j'ai fait ma passion et dont j'ai fait mon métier ; à enseigner pendant plus de 20 ans.

Ma première rencontre avec la langue française, M. le président, comme je l'ai dit, revient au primaire quand je découvris avec joie et fascination le fameux Rémi et Marie, et avec le 'b a - ba', 'b e - be', l'apprentissage des voyelles, et que nous commençons à l'époque à construire des mots et des phrases. Pour ensuite, au collège, continuer mon apprentissage de la langue française et approfondir ma connaissance et enrichir ma passion de la langue française, je suis tombé sur une très vieille copie du fameux Mots et Merveilles.

Il y va sans doute qu'il y avait d'autres livres au programme jusqu'à la forme V et ensuite en HSC, c'était plus ou moins la découverte de la littérature en français, notamment les œuvres francophones venant de l'Afrique telles que Camara Laye, L'Enfant noir, Senghor a été cité à plusieurs reprises, mais aussi les grands auteurs français classiques tels que La Fontaine, Molière, Racine, et aussi les auteurs existentialistes tels que Jean-Paul Sartre avec son fameux Les mains sales, sans oublier François Mauriac ou Albert Camus avec L'Étranger et La Peste.

M. le président, tout le long de mon adolescence, j'ai accentué ma passion pour la langue française et je dois dire que je dois cela à mon feu père qui malheureusement, pour l'époque, n'a pas pu terminer ses études. Je crois qu'il est allé au collège jusqu'à la forme une ou deux. Vous savez, à l'époque, c'était payant. Ce n'était pas comme aujourd'hui, où les jeunes ont beaucoup de facilités pour apprendre. Mais mon père avait toujours un journal en main. Mon père avait toujours un roman en main ; les fameux romans policiers de l'époque. Et mon père avait aussi tout le temps en main les fameuses revues de l'époque, Blek le Roc, Rodeo et Zembra, etc. Et c'est à travers ces fameuses bandes

dessinées que je continuais à prendre goût à la langue française et donc, à travers évidemment, Astérix, Obélix, Tintin, et les fameuses revues de mon père.

M. le président, la langue française est bien ancrée dans la république de Maurice, et le projet de loi de la French-Speaking Union vient donner une structure. Je ne vais pas répondre aux différents commentaires énoncés par l'honorable membre qui m'a précédé. Il a choisi un discours politique et brossé un tableau, une vision noire du projet de loi, et aussi de faire un procès du futur French-Speaking. Donc, je ne répondrai pas à cela ; je resterai à parler toujours de ma passion de la langue française.

En grandissant aussi, M. le président, c'était la découverte de la chanson française. Toujours, grâce à mon père qui passait son temps à écouter les tubes inoubliables des années 60- 70 et autres, à travers les fameux Claude François, Frédéric François, Mike Brant, Joe Dassin - c'est une autre façon, une autre manière d'apprendre une langue - Michel Sardou comme La maladie d'amour. Donc, c'est une autre façon aussi d'apprendre une langue. C'est 'en chantant', bien sûr, comme l'a si bien dit Michel Sardou.

L'apprentissage de la langue française demeure aussi à travers les bons films français de tout genre, que ce soit les films dramatiques, que ce soit les films d'aventure, mais surtout, moi, j'étais friand des comédies françaises, et là, je ne peux pas passer outre mon comédien préféré français, Louis de Funès. Que d'expressions, M. le président, avec Louis de Funès ! Et ce qu'il faut savoir, c'est que ce dernier improvisait beaucoup sur le tournage. Il y avait certains textes, mais Louis de Funès, en un éclair de génie, il disait un mot, il faisait une action, et c'est cela qui rendait un film intéressant ; un film qui était voué à la catastrophe, à l'échec, et c'est cela qui rendait un film intéressant et vendable. On n'oublie certainement pas dans Les gendarmes, sa fameuse expression 'ma biche' en s'adressant à madame Cruchot ou ses expressions de colère ou aussi dans Le gendarme à New York, sa fameuse leçon d'anglais aux autres gendarmes, 'my flower is beautiful', avec le fameux accent français, et les autres qui essayaient d'imiter.

Les belles actrices françaises comme Isabelle Adjani, avec beaucoup de caractère, beaucoup de charisme ; Sophie Marceau qui nous a tous fait vibrer à ses débuts au cinéma à travers La Boum 1, La Boum 2, L'Étudiante, sans oublier Catherine Deneuve, un style bien spécifique à elle, mais très français, et sans aussi oublier d'autres acteurs tels que Bourvil, Fernandel avec son accent du sud marseillais, Jean Gabin avec le charisme et sa voix grave.

C'est cela aussi qui m'a aidé, M. le président, à continuer à aimer la langue française. Et j'ai eu aussi l'occasion en 2001 à fouler les planches du théâtre Serge Constantin pour la première fois, au fameux concours d'art dramatique en 2001 avec le collège où je travaillais, le collège Notre-Dame, où nous

avons raflé, je pense, à cette époque, presque tous les prix qui étaient mis en jeu avec une pièce de notre voisin, de notre frère, d'Axel Gauvin, qui s'intitulait 'Les limites de l'aube', une pièce qui parlait de l'esclavage. Et continuer la compétition d'art dramatique en différentes langues, permet aux jeunes et à d'autres de se parfaire dans la langue qu'ils choisissent, que ce soit le concours en français, en anglais, en créole, en mandarin, il y a toute une liste et c'est une autre façon de promouvoir une langue. M. le président, la langue française est aussi bien établie dans le monde sportif. La langue officielle des Jeux Olympiques, avec l'anglais, demeure le français parce qu'il ne faut pas oublier que c'est le Baron de Coubertin qui a introduit les Jeux olympiques modernes. La compétition de football, la Coupe du monde de football FIFA, qui était connue avant comme la coupe Jules Rimet, un autre français, donc la langue française demeure avec l'anglais et l'espagnol, etc. une des langues officielles.

Évidemment, M. le président, les Jeux de la Francophonie, ce sont des jeux d'esprit sportif, mais aussi des disciplines culturelles et artistiques qui visent à promouvoir la langue française et dont Maurice participe depuis plusieurs années. Maurice a brillé dans les Jeux de la Francophonie l'année dernière en termes de sports et de médailles, mais aussi en termes d'activités culturelles. C'est-à-dire, il me semble, au niveau de la photographie où Maurice avait eu la médaille d'or. À une autre édition en Côte d'Ivoire, dans l'artistique, Maurice avait eu la médaille d'or en danse contemporaine. Donc, Maurice est bien ancré dans les Jeux de la Francophonie. Il y a quelqu'un qui a dit que l'espace francophone s'agrandit. Oui, et il est admirable de voir le nombre des pays qui participent aux Jeux de la Francophonie et c'est formidable d'écouter chaque accent français que ce soit les Cambodgiens, que ce soient ceux qui viennent d'Europe, les Canadiens, le Québec et sans oublier tous les pays Africains qui ont leur propre style de parler français.

Chez nous, au niveau de l'Océan Indien, la charte des Jeux des îles est écrite complètement en français et la langue officielle des Jeux des îles demeure le français et quelques exceptions d'annonces en anglais pour nos frères et sœurs des Maldives, mais c'est la langue française qui demeure la langue principale des Jeux des îles.

Aussi, pour nos jeunes, au niveau de la CJSOI, c'est une instance purement francophone. Donc la CJSOI rassemble les pays tels que le Djibouti qui est un pays francophone, les Seychelles qui sont francophone, Mayotte, Réunion, Maurice, Madagascar, Comores, donc essentiellement des pays francophones où il y a des actions qui se font en français, et aussi où il y a les jeux de la CJSOI qui est totalement français. La prochaine édition aura lieu en 2025 aux Seychelles.

Maurice fait aussi partie de la CONFESJES et là au niveau de mon ministère, nous participons chaque année à la promotion pour l'entrepreneuriat des jeunes où chaque année les différents jeunes

reçoivent une formation et ont besoin de présenter un plan de business et participent au concours pour la promotion de l'entrepreneuriat de la jeunesse.

La promotion de la langue française demeure aussi beaucoup par les différents jeux télévisés – à l'époque, bien sûr, c'était en blanc et noir, Des chiffres et des lettres. Combien d'entre nous étions scotchés devant notre télévision à regarder Des chiffres et des lettres et à essayer de trouver les mots et le compte. Et cela continue aujourd'hui, avec d'autres jeux comme Motus où il faut trouver des mots. Donc, nous avons plusieurs jeux de société en français qui passent à la télévision et qui nous permettent de parfaire notre connaissance de la langue française.

M. le président, aujourd'hui nous célébrons la Journée internationale du livre et des droits d'auteur. Donc, qui dit l'apprentissage d'une langue, passe obligatoirement par des livres. Que le livre soit physique, comme notre dictionnaire Larousse, sur la table ou Robert, qu'on prend plaisir à tourner et à sentir l'odeur de la page, ou que le livre soit numérique, mais l'apprentissage et la passion d'une langue passent beaucoup par les livres.

Certes, la French-Speaking Union devrait utiliser tous les moyens, bien sûr, technologiques ou pas, pour faire son travail. Ce n'est pas la loi qui doit venir dire ça et ça reste une des activités du French-Speaking Union pour faire son travail, c'est-à-dire de continuer à promouvoir et à faire avancer la langue française.

Voilà, M. le président, rapidement, je vous ai parlé de ma passion de la langue française et comme je l'ai dit au commencement, la langue française demeure, pour moi et ma famille, une langue étrangère qu'on apprend et que ma langue maternelle reste ma langue maternelle. Je vais terminer avec un jeune qui, malheureusement, le 30 avril, on va commémorer son décès, c'est Grégory Lemarchal, jeune français, jeune chanteur avec une voix d'ange qui s'en est allé le 30 avril 2007. Il souffrait de – je vais essayer de ne pas estropier ce mot – mucoviscidose. Malgré sa maladie, il a remporté la compétition Star Academy. Il a fait un album et malgré sa maladie et sa souffrance, il a vécu passionnément son histoire et il a, à sa façon, fait la promotion de la langue française. Une de ses chansons que j'apprécie énormément, c'est 'Écris l'histoire'.

Donc, M. le président, aujourd'hui, ce gouvernement, à travers notre Premier ministre, le ministre du Patrimoine et des arts et tous ces officiers, nous écrivons l'histoire en passant ce projet de loi, le French-Speaking Union Bill. Merci, M. le Président.

The Speaker: MP David !

(6.18 p.m.)

Mr F. David (First Member for GRNW & Port Louis West): M. le président, le projet de loi pour la création, le fonctionnement et la gestion de l'union francophone à l'île Maurice est présenté au Parlement six mois après sa mise en circulation, huit ans après l'harmonisation des 11 Speaking Unions existante et 30 ans après la création de la English-Speaking Union. On pourrait s'étonner d'ailleurs du temps qu'il a fallu pour créer une French-Speaking Union dans notre République où la langue française est enseignée de façon obligatoire dans le système éducatif jusqu'en grade 11, qu'elle est omniprésente dans les médias écrits et audiovisuels locaux et qu'elle est selon les statistiques, la troisième langue la plus parlée chez nous après le créole et le bhojpuri.

D'ailleurs lorsque, nous, Mauriciens, sommes à l'étranger et que l'on nous pose la question : 'mais quelle est la langue officielle de l'île Maurice ?', nous avons naturellement tendance à répondre que l'anglais est la langue administrative et que les deux langues du quotidien sont le créole et le français. À vrai dire, M. le président, le français est considéré comme la deuxième langue institutionnelle de notre pays, car elle est la seule langue autre que l'anglais à être citée dans la Constitution mauricienne à l'Article 49 qui concerne les langues officielles précisément de notre Assemblée nationale et je cite – "The official language of the Assembly shall be English but any member may address the Chair in French." Et c'est d'ailleurs ce que je fais moi-même le plus souvent lors de mes interventions dans cet hémicycle. Ce bilinguisme institutionnel M. le président, nous vient évidemment des deux principales phases de colonisation de notre île qui avant de devenir britannique était d'ailleurs connue comme l'Île-de-France et donc, par conséquent, l'île du Français et il est probable que dans notre conscience populaire, la langue française eut été associée à certaines périodes sombre de notre histoire et je ne tiens évidemment pas à faire revivre ici et aujourd'hui les blessures sociales du passé.

C'est un fait historique, M. le président, que le français s'est d'abord constitué et s'est transmis en Europe sur le territoire de l'actuel France hexagonale, de la Wallonie et de la Suisse romande et que du fait de la colonisation et du mouvement de la diaspora européenne, le français a été ensuite exporté et dans certains cas, imposé dans les territoires éloignés ; éloignés par la géographie, éloignés par la culture. Je pense par ailleurs, par exemple, au Maghreb, à une bonne partie de l'Afrique subsaharienne, des Antilles au Québec et de Madagascar à Pondichéry, en passant par notre île Maurice. Ce chiffre a été rappelé par certains intervenants avant moi et effectivement, on estime aujourd'hui que plus de 320 millions de personnes à travers la planète sont francophones et je tiens à faire ressortir que l'avenir du français comme langue planétaire, se joue actuellement en Afrique, car la plus grande ville francophone du monde est Kinshasa, la capitale de la République démocratique du Congo qui compte 17 millions d'habitants. Et quant à nous, notre belle république avec son million d'habitants fait, évidemment et fièrement, partie de la francophonie. L'honorable François l'a rappelé,

l'Alliance française de notre pays, créée en 1884, est la plus ancienne Alliance française du monde après celle de Paris.

Située à Bell-Village qui faisait, il y a encore quatre mois, partie de ma circonscription, notre Alliance française compte six annexes, réparties à Maurice et à Rodrigues, destinées à assurer la diffusion de la langue et de la culture française.

Et j'ose espérer, M. le président, que la nouvelle French-Speaking Union établira des passerelles intelligentes et dynamiques de coopération avec cette Alliance française historique ainsi qu'avec les autres institutions et associations existantes telles que l'ex Centre Culturel Charles Baudelaire, devenu l'Institut français de Maurice, le Centre Culturel d'Expression Française, l'Union des Français à l'étranger et la Fondation Malcolm De Chazal et précisément en évoquant cette Fondation qui porte le nom d'un poète et écrivain mauricien, j'aimerais faire ressortir que cette union francophone à venir devra travailler à mettre en valeur, plus en valeur nos auteurs et écrivains mauriciens francophones, y compris et surtout les auteurs et écrivains contemporains.

M. le président, pouvons-nous imaginer un seul instant que notre pays compte des écrivains de talent et des renommées internationales tels que Ananda Devi, Nathacha Appanah, Shenaz Patel, Barlen Pyamootoo, Carl de Souza ou Alain Gordon-Gentil dont les œuvres et les romans sont publiés en France et étudiés à l'étranger alors que pas un seul texte de ces auteurs n'est étudié dans le cursus scolaire mauricien.

La French-Speaking Union fera, je espère, rayonner la langue française ainsi que celle de nos auteurs mauriciens francophones, qui d'ailleurs, participent à l'enrichissement d'un français mauricien car toute langue est appelée à évoluer, à se contextualiser et à s'adapter à son territoire et à son époque. Évidemment, le français, avec sa grammaire, sa syntaxe et ses règles, restera normatif mais la langue française change et elle a déjà changé depuis l'époque de Molière.

D'ailleurs, M. le président, cette expression que nous utilisons de nos jours pour décrire le français comme la langue de Molière comporte un grave inconvénient car elle laisse supposer que Molière écrivait la même langue qu'aujourd'hui, ce qui n'est absolument pas le cas. Les pièces de Molière ont en moyenne 350 ans. Beaucoup de mots, d'expressions et de constructions de la langue française de cette époque ne sont plus d'actualité et d'ailleurs, depuis quelques années, plusieurs propositions ont été faites pour traduire Molière en français contemporain, ce qui veut tout dire.

Avec l'appui de la French-Speaking Union, j'ose espérer que nous pouvons un jour clamer que nous parlons la langue de Malcolm, la langue d'Ananda ou la langue de Shenaz. M. le président, le ministre Teeluck a commencé son discours de présentation de la French-Speaking Union bill en disant – «

L'histoire retiendra que c'est le gouvernement dirigé par le Premier ministre, l'honorable Pravind Kumar Jugnauth, qui après plus de 300 ans de la présence française à l'Isle Maurice, vient avec une reconnaissance additionnelle de l'État mauricien envers la langue française. »

J'aimerais amicalement dire au ministre Teeluck que l'histoire retiendra surtout que c'est la première fois depuis l'indépendance de notre pays, qu'un Premier ministre mauricien n'ait jamais participé aux différents Sommets de la Francophonie au cours de ses deux mandats car en effet, depuis son intronisation comme Premier ministre en 2017, l'honorable Pravind Jugnauth s'est toujours fait remplacer par l'un de ses ministres aux différentes sessions des Sommets de la Francophonie qui sont des rencontres de chefs d'État et de gouvernement des pays Membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et qui se tiennent tous les 2 ans depuis 1986. En octobre 2018, en Arménie, c'est le ministre des Affaires étrangères de l'époque, Vishnu Lutchmeenaraidoo qui avait représenté l'île Maurice et après l'annulation du Sommet de 2020 à cause de la pandémie, lors du 18^e Sommet de la Francophonie de novembre 2022, c'est le Premier ministre adjoint, l'honorable Obeegadoo, qui avait remplacé le Premier ministre à Djerba en Tunisie.

Quel est donc le message que véhicule l'actuel Premier ministre ou devrais-je dire son absence à la Communauté Francophone internationale, et cela, contrairement à ses prédécesseurs immédiats, Sir Aneerood Jugnauth et le Dr Navin Ramgoolam qui ont régulièrement et personnellement participé à ces Sommets, et cela, afin d'afficher l'attachement profond de leurs gouvernements respectifs au rayonnement de la langue française et à la consolidation des liens de coopération au sein de la Communauté Francophone mondiale. Mais je vais vous rassurer, M. le président, c'est bien le Dr. Navin Ramgoolam, lui-même, qui représentera l'île Maurice au prochain Sommet de la Francophonie qui se tiendra en octobre 2024 en France à la Cité internationale de la langue française.

(Interruptions)

Mr Nuckcheddy: Continie reve!

Dr. Ramdhany: Al lakaz to reve.

(Interruptions)

Mr David: Et je vous vois même afficher un certain sourire, M. le président.

Mr Speaker: Et moi, je dirigerai la délégation.

(Interruptions)

Ms Anquetil: Bien sûr.

Mr David: M. le président, chers collègues, la francophonie est un vaste continent sans frontières. C'est celui de la langue française, dont le rayonnement a encore plus d'éclat dans un pays comme le nôtre où plusieurs langues et plusieurs cultures coexistent. Ne cherchons donc pas la compétition, mais encourageons la collaboration, célébrons l'interculturalité et la richesse de toutes ces langues qui tissent la toile colorée de notre nation, symbole de diversité et d'harmonie.

Vive le génie, non pas de la lampe mais de la langue ! Vive les langues de notre république ! Vive l'île Maurice!

J'en ai terminé, M. le président.

Mr Speaker: Hon. Dr. Padayachy!

(6.30 p.m.)

The Minister of Finance, Economic Planning and Development (Dr. R. Padayachy):

M. le président, tout d'abord, permettez-moi de remercier le ministre des Arts et du Patrimoine culturel pour présenter ce projet de loi à l'Assemblée. Il rend hommage à notre richesse culturelle et linguistique, en l'occurrence du français, la langue de Molière.

M. le président, la langue est un élément fondamental de l'identité mauricienne et joue un rôle crucial dans la promotion de la cohésion sociale. Elle nous fonde et elle nous soude. La langue française, c'est Édith Piaf, c'est aussi Aya Nakamura, et elle est plurielle. Le paysage linguistique actuel de Maurice avec plusieurs langues parlées reflète l'histoire plurielle du pays et contribue à une société dynamique et multiculturelle.

Par ce projet de loi, le gouvernement apporte une nouvelle pierre à l'édifice de la francophonie. Il confirme également le lien essentiel qui perdure entre le français et les Mauriciens, dont le Premier ministre en tête de file, qui préfère travailler que voyager. La remise de la Grande Croix de l'Ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures à notre honorable Premier ministre, Pravind Kumar Jugnauth, il y a quelques jours à peine, en est l'incarnation. C'est un signal fort envoyé par le monde francophone qui reconnaisse en notre Premier ministre, l'homme qui travaille et nous pouvons en être fiers.

M. le président, la francophonie est aussi un puissant outil économique. Elle est cette communauté de langue et de destin qui nous réunit et au travers de laquelle Maurice a une carte internationale à jouer, notamment au service du continent africain en pleine expansion. Et pour en faire cause commune, permettez-moi d'adosser à la langue française quelques statistiques éclairant cette opportunité. Comme vous le savez sans doute, on l'a dit ici, le français est la cinquième langue parlée

dans le monde avec 321 millions de locuteurs, mais saviez-vous que la moitié de ces locuteurs sont nos voisins ? En effet, 47,4 % de ceux dont la langue quotidienne est le français, sont domiciliés en Afrique subsaharienne et dans l'océan Indien, en croissance de 15 % entre 2018 et 2022.

Plus intéressant encore, et c'est ce que nous apprend le dernier rapport de la Francophonie dans le monde, la langue de Molière est même la quatrième langue la plus utilisée sur le net. À l'heure où 5 milliards d'humains possèdent un accès d'Internet et que le français sera parlé par un milliard de personnes à l'horizon 2065, ces données sont clés pour appréhender la portée économique de la francophonie dans un monde connecté et interconnecté.

M. le président, dans les forums mondiaux, du FMI à l'OCDE en passant par la Banque mondiale et les Nations unies, le français est l'une des langues officielles et plébiscitées. Maurice est d'ailleurs membre du groupe deux du FMI rassemblant des pays francophones du continent.

Maurice possède cet atout incontestable d'être bilingue. La langue française progresse quantitativement et qualitativement à Maurice, que ce soit dans les écoles, les universités, sur le lieu de travail et dans les médias. Selon une étude réalisée par l'Organisation internationale de la Francophonie sur la langue française dans le monde, 73 % de la population mauricienne maîtrise la langue française.

M. le président, le gouvernement souhaite affirmer davantage la place et la reconnaissance de la langue française qui est un atout indéniable pour notre économie. La création d'une union francophone renforce notre engagement à promouvoir cet outil de diplomatie économique et culturelle qu'est la langue française. Sous l'égide du ministère des Arts et du Patrimoine culturel, elle viendra s'ajouter aux 11 unions linguistiques qui existent déjà pour la promotion des langues anglaises, hindi, urdu, marathi, tamil, telugu, arabe, bhojpuri, chinoise, créole et sanskrit. Conformément à l'objet de ce projet de loi, l'union francophone aura pour but de promouvoir l'amitié et la compréhension entre les peuples francophones du monde.

Ainsi, cette union aura la responsabilité de s'engager dans les travaux éducatifs, académiques, culturels et artistiques afin d'atteindre ses objectifs et d'encourager le développement linguistique parmi les personnes ayant un intérêt pour la langue française. Elle sera également chargée de faciliter les programmes d'échanges, les bourses et les contacts sociaux avec d'autres organisations au niveau international et encouragera la promotion et la publication d'œuvres littéraires françaises. Ces objectifs qui visent à soutenir nos enfants, leur éducation et la croissance de notre secteur culturel sont conformes à la philosophie de ce gouvernement solidaire et centré sur l'humain.

M. le président, la création d'une union francophone aujourd'hui ne manquera pas de profiter à l'économie au cours des prochaines années compte tenu de son mandat. Outre la promotion de la langue française, elle participera également à la croissance de nos industries culturelles et créatives ainsi que de nos échanges commerciaux et financiers avec les pays francophones. 88 États et gouvernements sont parties prenantes de l'OIF. Promouvoir le développement de la coopération économique au service du développement durable est d'ailleurs l'une des quatre grandes missions de l'OIF. Dans ce contexte, l'accord de libre-échange continental africain prend tout son sens.

M. le président, en sus de miser sur l'immense potentiel du continent africain, nous devons continuer à étendre notre partenariat économique et commercial avec la France. Nos deux pays partagent une longue histoire d'échanges économiques fructueux, nourrie par un héritage, une culture et bien sûr une langue en commun. La France, comme partenaire de premier plan à jouer, joue et continuera de jouer un rôle clé dans le développement de Maurice. L'Hexagone compte en effet pour près de 10 % de nos exports et maintient à travers les décennies sa position de marché clé, notamment pour le tourisme, le textile, l'agriculture, le secteur des TICs et les services financiers. Fort des liens entre nos deux pays et de l'attractivité indéniable du territoire mauricien, de nombreuses entreprises françaises ont ainsi choisi Maurice comme plateforme d'investissement pour accéder au marché africain et asiatique. Les entreprises françaises représentent ainsi 22 % du flux total d'investissement direct étranger vers Maurice, notamment dans les domaines productifs, les technologies de l'information et de la communication, ainsi que la formation.

M. le président, cette stratégie économique autour de la francophonie, regardant à la fois vers nos marchés traditionnels et vers de nouveaux marchés en pleine expansion, porte ses fruits. Sur la base du dernier bulletin publié par Statistics Mauritius, le PIB au prix de marché a augmenté de 7 % en 2023. L'investissement mesuré par la formation brute de capital fixe a augmenté de 30,9 % en 2023. Les IDE se sont établis à leur niveau record en 2023, à 35 milliards de roupies. La France est en pole position du classement et une grande partie de ces investissements est fléchée vers l'Afrique, signe que notre langue commune, le français est un apport vertueux à notre développement.

M. le président, la langue française est fondamentalement économique et sociale. Grâce à l'interaction sociale, nous, Mauriciens et francophones, avançons avec nos pairs et ainsi, en créant cette communauté linguistique, nous exprimons notre identité liée, coordonnons nos activités et allons vers plus de coopération, qu'elle soit économique, diplomatique ou culturelle.

Comme le disait Madame Hélène Carrère d'Encausse, la langue française nous appartient, car elle fait partie de notre histoire, de notre futur, de nous. Le gouvernement mauricien par le vote de ce projet de loi lui prouve une nouvelle fois son profond attachement.

Je vous remercie, M. le président.

Mr Speaker: Hon. Mrs Dookun-Luchoomun!

(6.40 p.m.)

The Vice-Prime Minister, Minister of Education, Tertiary Education, Science and Technology (Mrs L. D. Dookun-Luchoomun):

M. le président, permettez-moi, en premier lieu, de féliciter mon collègue, le ministre des Arts et du patrimoine culturel, pour la présentation de ce projet de loi ayant comme but la mise sur pied du French-Speaking Union.

Cela a été, M. le président, grandement attendu compte tenu du fait que la langue française est très prisée et utilisée à Maurice. Elle est en effet un moyen de communication privilégié par beaucoup chez nous. Je suis, donc, heureuse que le French-Speaking Union trouve sa place parmi nos multiples speaking unions.

Loin de moi, M. le président, l'idée de retracer l'histoire et l'évolution de la langue française. Il suffit de faire ressortir que le français moderne, qui trouve ses origines à partir du XVIIIe siècle, est aujourd'hui une langue ayant une place prépondérante internationalement. Les chiffres en disent long. Aujourd'hui, en 2024, environ 309.8 millions de personnes parlent le français, que ce soit en tant que langue maternelle ou comme deuxième langue. En tant que langue étrangère, elle est la seconde la plus apprise dans le monde après l'anglais. Langue officielle de 29 pays, le français est largement utilisé dans l'enseignement et dans le partage culturel, comme à Maurice d'ailleurs. Effectivement, le contexte moderne démontre d'une façon nette et claire la place du français comme langue internationale, l'une des six langues officielles des Nations unies et d'autres organisations internationales, donc, une langue de la diplomatie.

Une langue avec une riche tradition littéraire. Nous avons chez nous, à Maurice, plusieurs auteurs de travaux littéraires en français. J'ouvre donc une parenthèse pour rappeler qu'après

Nathacha Apannah en 2022, le prestigieux prix de la langue française a été décerné en octobre 2023 à une autre grande romancière mauricienne. Il s'agit, ici, d'Ananda Devi. Auteur auréolée de nombreux prix littéraires, c'est en langue française qu'elle a choisi de s'exprimer et de faire rayonner l'île Maurice sur la scène internationale. Nul besoin de mentionner également JeanMarie Gustave Le Clézio, récipiendaire du prix Nobel de littérature en 2008.

M. le président, la langue française ne se cantonne pas uniquement au domaine littéraire, elle est un levier dans beaucoup d'autres domaines, comme l'a si bien fait ressortir l'honorable Dr. Padayachy.

C'est avec cet objectif que mon ministère a signé, en juillet 2023, le Manifeste pour une Diplomatie scientifique francophone, porté par l'Agence universitaire de la Francophonie. Ce manifeste vise à renforcer le réseautage scientifique, à promouvoir l'expertise scientifique francophone et à valoriser les publications scientifiques francophones. Bref, cette belle langue reste un pilier de la culture, un atout certain pour la communication et un vecteur du développement global.

La République de Maurice peut se féliciter d'avoir mis sur pied une douzaine de speaking unions depuis déjà deux décennies. Ils ont tous une chose en commun, la promotion des langues parlées ou écrites à Maurice. C'est d'ailleurs clairement énoncé à l'article 4 du projet de loi. Il nous faut également reconnaître que cette démarche est directement en ligne avec les conventions dont Maurice est signataire. À titre d'exemple, la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Comme nous le savons tous, les objectifs de cet instrument juridique de l'UNESCO se situent au niveau de la sauvegarde, de la riche diversité des expressions culturelles dans le monde et à la création des espaces favorisant l'épanouissement et l'enrichissement de cette diversité. Cette Convention reconnaît le rôle essentiel des expressions culturelles dans le développement humain et dans le dialogue interculturel. Extrêmement important, M. le président, à l'île Maurice, un pays pluriculturel où nous vivons en harmonie et c'est surtout à travers la compréhension, à travers le respect et aussi à travers la connaissance de l'autre, et les langues, en général, aident énormément à apporter cette harmonie.

En outre, nous avons ratifié la Convention de l'UNESCO sur la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel. Cette Convention reconnaît le rôle essentiel des langues dans le développement humain et, comme je l'ai dit plus tôt, dans le dialogue interculturel. Reconnaissons les langues, donc, comme non seulement un moyen de communication, mais aussi de la transmission culturelle. Il nous faut certainement situer la langue française dans cette mouvance car elle représente un fleuron national coexistant remarquablement avec les autres langues de notre patrimoine linguistique.

M. le président, la langue française a donc toujours été présente dans le quotidien des Mauriciens. La langue française est une langue de communication pour bon nombre de Mauriciens. Elle est utilisée, ici, au Parlement, au niveau des médias, les chaînes télévisées nationales, la radio, les publicités. Elle est la langue enseignée aussi bien que medium d'enseignement.

Le français est aussi la langue de notre Code Civil Mauricien. Le Code Napoléon, rédigé dans un français formel et promulgué le 21 mars 1804, voilà, un exemple concret où l'expression en langue française a façonné nos lois relatives aux droits civils. En effet, comme vous le savez, c'est le Code Napoléon qui fut modifié pour donner naissance au Code Civil Mauricien, un document de référence pour nos juristes à ce jour.

M. le président, dans ce projet de loi, toujours en se référant à l'article 4, le partenariat, le besoin pour le French-Speaking Union de s'associer avec d'autres agences œuvrant et s'orientant dans la même direction devient primordiale, et c'est bien que cela soit ainsi. Nous le savons tous, l'Alliance française, l'IFM sont des institutions qui ont œuvré pendant des années pour la promotion de la langue française, offrant différents cours destinés aux jeunes et aux adultes pour leurs préparations permettant leurs entrées dans les universités françaises, aussi bien que l'organisation des activités culturelles, des concours, des conférences, des expositions et autres.

M. le président, ceci étant dit, n'oublions pas que Maurice fait d'ailleurs partie de l'Organisation internationale de la Francophonie regroupant, comme on vient de le faire ressortir, 88 pays à la fois, anglophone, arabophone, créolophone ou encore lusophone, mais qui ont la langue française en partage. C'est justement cette langue commune qui permet la compréhension entre individus. La langue nous a ainsi ouvert les portes pour les partenariats avec la France mais également avec des organisations et des États francophones à travers le monde.

M. le président, je dois dire que, pour moi, étant dans cette Chambre depuis 24 ans, je suis fier d'avoir été membre du gouvernement qui a commencé à mettre sur pied les centres culturels, les speaking unions. Il ne faut pas oublier aussi qu'à l'époque, on parlait de la balkanisation. Mais nous autres, on s'était dit clairement qu'on ne pouvait donner le dos à la diversité, qu'il fallait maintenir la diversité, encourager la diversité et bien sûr assurer qu'elle nous unit.

M. le président, aujourd'hui, le French-Speaking Union viendra promouvoir la langue française, mais tout en veillant à ce qu'elle assure la compréhension entre les individus ; tout en s'assurant que le français à Maurice reste divers dans le sens que le français mauricien, le français des Mascareignes, le français de la Réunion, le français des Seychelles, le français de l'île Maurice, de Rodrigues, nous avons tous notre propre diversité. Et bien sûr, ce sera différent du français de l'Académie française mais c'est la diversité que nous avons apportée de notre côté à la langue française. Accueillons, donc, favorablement ce projet de loi qui ne pourra qu'enrichir et promouvoir le partage linguistique et culturel à Maurice.

Merci, M. le président.

Mr Speaker: Hon. Minister Teeluck!

(6.50 p.m.)

The Minister of Arts and Cultural Heritage (Mr A. Teeluck):

M. le président, pour commencer, je tiens à remercier les membres de cette Assemblée qui ont activement pris part aux débats sur ce projet de loi.

M. le président, pour clore les débats, je souhaite réitérer le fait que la préservation et la promotion de la langue sont primordiales pour maintenir le patrimoine culturel et historique du pays. Le français fait partie intégrante de notre patrimoine culturel. Notre histoire est faite de centaines d'années de sang et de sueur, de mélange de culture et de tradition, de doutes et d'espoir. Nous sommes le produit de ce brassage culturel et de cette mixité physique et cela a contribué à créer le Mauricien d'aujourd'hui. Je veux dire que le français, comme langue de communication et de relations sociales, a une grande part de responsabilité dans la construction de notre nation.

M. le président, de nombreux pays reconnaissent la valeur de leur langue maternelle ou de leurs différentes langues nationales. Ils mettent en place des politiques pour les protéger, favoriser leur enseignement et les promouvoir. Cela peut inclure des initiatives visant à soutenir la littérature, les arts, l'éducation et la diffusion de la langue ou de ces langues à l'échelle nationale et internationale. Nous avons le privilège à Maurice de vivre au sein d'une nation arc-en-ciel, plurielle et multilingue où la richesse des langues parlées et écrites est véritablement remarquable. Il y a plus de 1200 ans, l'empereur Charlemagne disait –

« Avoir une autre langue, c'est posséder une deuxième âme. » Il avait bien raison car s'exprimer dans une autre langue peut avoir un impact sur notre personnalité. Le Mauricien moderne se doit de maîtriser plusieurs langues et ce gouvernement fera tout pour que la langue française perdure au sein de notre république.

M. le président, chaque langue reflète une vision du monde et un complexe culturel unique. Elle démontre également comment une communauté linguistique particulière interprète les signaux reçus du monde et comment elle les traite. Elle n'est souvent pas facile de saisir l'importance d'une langue car elle sert à plusieurs fins en même temps. Les langues ont également de la valeur en tant qu'accomplissement humain collectif et les manifestations continuent de la créativité et de l'originalité humaine. Les langues du monde représentent une extraordinaire richesse de créativité humaine et la langue est un moyen d'expression qui permet à une personne de participer à des activités communautaires. Elle peut être utilisée comme un moyen pour renforcer la culture démocratique.

M. le président, apprendre le français, c'est d'abord le plaisir d'apprendre une langue riche et mélodieuse car si la langue française est complexe, c'est aussi cela qui fait sa richesse. Le français est couramment utilisé pour apprendre d'autres langues. En effet, la connaissance du français aide à

maîtriser d'autres langues, notamment les langues latines telles que l'espagnol ou l'italien. Je dois souligner que notre système éducatif formel encourage nos enfants à Apprendre le français dès leur plus jeune âge, de concert avec d'autres langues telles que l'anglais, le créolemauricien, les langues asiatiques, le mandarin ou l'arabe. Le but de l'enseignement de toutes ces langues est de permettre au jeune mauricien de devenir des citoyens du monde et de valoriser des écosystèmes d'éducation culturelle.

M. le président, comme je l'ai dit lors de mon discours précédent, la création de la French Speaking Union vise à remédier à une lacune qui existe depuis plusieurs années. En dépit d'être une langue majeure à Maurice et bien que d'autres langues parlées et écrites de notre pays bénéficient d'une reconnaissance de l'État par l'intermédiaire des diverses Speaking Union, le français a été jusqu'à présent privé du soutien qu'un organisme étatique pouvait lui apporter par exemple, en matière de promotion et M. le président, le hasard a voulu qu'en ce jour du 23 avril, en ce jour où la French-Speaking Union Bill sera adoptée, nous célébrons deux belles occasions littéraires et culturelles. En ce 23 avril, nous célébrons la Journée internationale du livre et du droit d'auteur mais aussi la Journée de la langue anglaise.

Autre coïncidence, M. le président, dans la semaine où la French-Speaking Union Bill fut introduite au Parlement, soit de la semaine dernière, nous avons assisté à la 15^e Conférence des Présidents d'Assemblée et de Section de la région d'Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et là, je voudrais amicalement répondre à l'honorable David que durant cette même Conférence, le Premier ministre s'est vu décerner l'insigne de la dignité de Grand-Croix de l'ordre de la Pléiade, Ordre de la Francophonie et du dialogue des cultures par le vicePrésident de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ; un moment de grande fierté pour toute la nation mauricienne. Félicitations à vous, M. le Premier ministre.

Et les déplacements à l'étranger du leader des rouges, les per diem excessifs aux frais de l'État et les voyages fantômes à Londres ne sont certainement pas des exemples que nous souhaitons nous inspirer.

M. le président, ceci dit et malgré ces quelques coïncidences énoncées, l'introduction de la French-Speaking Union Bill et, par la même occasion, l'élimination d'une lacune législative par ce gouvernement n'est pas qu'une simple coïncidence. En effet, cette démarche s'aligne sur une pléiade d'autres mesures, d'autres actions, d'autres recours législatifs, apportés par ce gouvernement au cours de ces dernières années dans plusieurs secteurs, allant du secteur culturel, au secteur de la sécurité sociale en passant par le logement, l'emploi et bien d'autres. L'introduction de ce projet de loi s'inscrit dans une philosophie de rupture, une philosophie de justice sociale, une philosophie de

rétablir ou même de pallier des manquements existants depuis plusieurs années, une philosophie centrée sur le développement humain motivé par son engagement social.

Et si je me réfère uniquement, M. le président, au secteur culturel, ce n'est pas par hasard que nous avons présenté le projet de loi sur les statuts des artistes, une loi que la communauté des artistes attendait depuis fort longtemps, une loi qui désormais permet aux artistes de bénéficier du statut de professionnel ainsi pouvant évoluer dans le secteur culturel sans attache ou contrainte, en exerçant les mêmes droits que les autres acteurs des autres secteurs économiques de notre pays. Et toujours en ce qui concerne le secteur culturel, ce n'est pas par hasard si le musée intercontinental de l'esclavage est aujourd'hui une réalité, une institution bien vivante et désormais ouverte au public. Un pan de l'histoire de notre pays ramené à la vie et pour appel, la mise en place de ce musée fut une des recommandations du rapport de la Commission Justice et vérité.

M. le président, oui, ce gouvernement est venu combler des lacunes là où il le fallait. Sous le leadership du Prime Minister, l'honorable Pravind Kumar Jugnauth, nous avons œuvré à faire de ce pays un lieu où il fait bon vivre. Nous continuons à travailler, jour et nuit, afin d'amener le sourire sur le visage des Mauriciens, tout en leur apportant de l'aide, du soulagement et de la reconnaissance.

M. le président, outre ce projet de loi sur la création de cette French-Speaking Union qui vient de ce fait combler le vide qui existait depuis plusieurs années concernant la reconnaissance étatique d'une des langues les plus utilisées à Maurice, ce gouvernement a aussi répondu présent lorsqu'il s'agissait de pallier des lacunes et entrer à certaines disparités ou discriminations, voir des manquements ou des combats juridiques ou sociaux. Permettez-moi, M. le président, de citer quelques lacunes pêle-mêle –

- L'introduction, M. le président, du salaire minimum par le gouvernement n'est ni anodin ni anecdotique. Les membres de cette auguste Assemblée ne sont pas sans savoir qu'il fut un temps où des dames cleaners touchaient moins de R 2500 mensuellement. C'était une discrimination flagrante,

M. le président, envers des travailleurs de ce pays. C'était aussi très dévalorisant pour tous les travailleurs qui n'avaient pas un salaire minimum garanti. Certainement, cela explique la motivation de l'introduction de ce projet de loi.

M. le président, le gouvernement de Pravind Jugnauth est donc venu corriger cette lacune grâce à l'introduction d'un salaire minimum pour les employés. De nos jours, avec un salaire minimum à R 16,500 et un revenu minimum garanti fixé à R 18 500...

Mr Speaker: Come back! Come back!

Mr Teeluck: Of course! I am coming back, Mr Speaker, Sir.

(Interruptions)

De ramener l'équilibre national tout en permettant à la population de progresser sur tous les plans. M. le président, pour en revenir sur le French-Speaking Union Bill, parce que cela fait mal, M. le président ! Cela fait très mal, M. le président !

(Interruptions)

L'honorable Quirin est là ! L'honorable Quirin a voulu réinventer la roue et estime que ce projet de loi est un copy paste ! On ne réinvente pas la roue, l'honorable Quirin !

M. le président, pour revenir sur le French-Speaking Union Bill et à la place de choix que ce gouvernement souhaite que le français occupe au sein de notre société, j'estime en tant que ministre responsable du dossier des arts et du patrimoine culturel que c'est une mission que nous n'allons pas achever aujourd'hui.

Le plus vibrant témoignage de cet héritage français demeure la place et l'importance qu'a conservée la langue française à Maurice, près de 214 ans après la fin de la colonisation française. Car le plus merveilleux de cette histoire, c'est que 158 ans de colonisation anglaise de 1810 à 1968 n'ont pas pu effacer l'importance du français dans la vie sociale, économique, culturelle et politique du pays. Le français est plus que vivant à l'île Maurice. La France, pays de peuplement, est toujours restée fidèle à Maurice. Elle est une alliée de poids sur laquelle toute la nation mauricienne peut compter.

Des missions de coopération ont grandement aidé et aident toujours le secteur culturel, éducatif, artistique ou socio-économique. Le Mauricien d'aujourd'hui vit dans l'interculturalité et le français occupe toujours une place de choix dans cette mixité culturelle. M. le président, la contribution mauricienne au rayonnement de la langue française révèle de la fidélité de Maurice à cette langue et à ses valeurs, donc celle de la démocratie, de la diversité, de la tolérance et du multilinguisme. Notre population qui vient de divers horizons est profondément attachée aux langues et aux cultures du monde, surtout à la langue française et à ses valeurs humanistes.

M. le président, nous allons permettre aux interactions de se faire sur les plans nationaux entre la nouvelle institution et des organisations, encourageant des programmes d'échanges, de bourses d'étude et le développement social. Les valeurs interculturelles et interlinguistiques seront resserrées afin de mieux préserver l'harmonie. Bref, tout ce qui touche aux français, dans ses diverses dimensions, va être pris en compte pour la nouvelle Speaking Union.

Ainsi, l'établissement de cet organisme favorisera la confiance et la fierté du peuple mauricien pour la langue française et stimulera la compétence de notre peuple en matière de communication de cette langue. M. le président, comment faire référence à la langue française sans parler du grand et unique Malcolm de Chazal, connu pour la nature complexe, emblématique et philosophique de ses œuvres d'art. Qui plus est, Malcolm de Chazal était une figure remarquable de la scène artistique mauricienne. Né le 12 septembre 1902, Malcolm de Chazal était un écrivain et peintre mauricien dont les œuvres représentent une dimension nonconventionnelle, mais intensément expressive dans la littérature des arts créatifs.

M. le président, dans la littérature francophone contemporaine, d'autres auteurs tels qu'Ananda Devi, Nathacha Appanah, et Barlen Pyamootoo jouissent aujourd'hui d'une belle reconnaissance. Notre compatriote Ananda Devi est une autrice mauricienne, écrivain en français et elle est la nouvelle récipiendaire du Prix Neustadt 2024, connu sous le nom de Nobel américain.

Je vais brièvement, M. le président, retracer le parcours de celle qui a fait honneur à notre île. Ananda Devi remporta un prix au concours nouveau de Radio France internationale à l'âge de 15 ans. En 1977, elle publia son premier recueil de nouvelles Solstices. En 1989, paru son premier roman Rue la Poudrière. S'ensuivent d'autres romans, Le voile de Draupadi en 1993, L'arbre fouet en 1997 et en 2000, Moi, l'interdite, qui reçoit le prix Radio France du livre de l'océan Indien. Son roman Ève de ses décombres a remporté le Prix des 5 continents de la Francophonie en 2006, ainsi que plusieurs autres reprises, et a été adapté au cinéma par Sharvan Anenden et Harrikrisna Anenden. Elle a depuis remporté d'autres prix littéraires comme le Prix Louis Guilloux pour Le Sari vert et le Prix Ouest-France Étonnants Voyageurs pour Manger l'autre. Elle a reçu le Prix du Rayonnement de la langue et de la littérature française de l'Académie française. En 2010, elle fut nommée Chevalier des Arts et des Lettres par le gouvernement français. Cette année-ci, elle reçoit à la fois le Prix de la langue française et le Prix Neustadt, consolidant ainsi sa réputation de voix de premier plan des Lettres françaises et mondiales.

M. le président, Nathacha Appanah, aussi un enfant du sol, a fait un très joli parcours dans le monde de l'écriture. En effet, cette autrice franco-mauricienne, très connue, a travaillé comme journaliste chroniqueuse au Mauricien et au Week-End Scope avant d'émigrer en France. En 2007, elle sort son quatrième livre, Le Dernier Frère qui remporte le Prix de la Fédération Nationale d'Achat des Cadres. Finalement, en 2023, Nathacha Appanah remporta le prix littéraire de La Renaissance Française pour son livre La mémoire délavée, qui rend hommage à son grand-père, coolie hindou, qui fut ouvrier dans les plantations de canne à sucre de l'île.

M. le président, pour toutes ces raisons et au nom de tous les auteurs et autrices, nous nous embarquons aujourd'hui dans un nouveau voyage visant à promouvoir davantage la langue française à travers la présentation de ce projet de loi.

En guise de conclusion, M. le président, permettez-moi de faire un vibrant appel à notre patriotisme et à notre sens de devoir. Chaque citoyen mauricien a l'obligation de travailler à la consolidation de notre vivre-ensemble. Nous devons consolider notre unité nationale. Tous les jours, le monde nous renvoie des images tristes des pays en guerre, des peuples désunis, des personnes dépourvues de lien identitaire et de leurs racines. Nos compatriotes doivent tout faire pour que notre harmonie sociale ne soit pas menacée. C'est pourquoi, il est primordial que tous les Mauriciens se sentent à l'aise au sein de notre république unie et indivisible. La création de cette French-Speaking Union est un pas positif en ce sens. Cette institution, j'en suis certain, va grandement aider à préserver la paix et l'unité nationale. Nous allons veiller à ce qu'il y ait des hommes et des femmes qui ont à cœur la promotion et le développement du français, composent l'équipe administrative qui sera en charge des affaires courantes de la French-Speaking Union.

M. le président, je remercie encore une fois tous les députés pour leurs intérêts pour ce projet de loi. Sur ces mots, je recommande la French-Speaking Union Bill à la Chambre.

Question put and agreed to.

Bill read a second time and committed.